

ASSEMBLÉE NATIONALE  
3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF2158

présenté par  
M. Gillet, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois  
-----

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                       |           |           |
|--------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Programmes                                       | +         | -         |
| Emploi outre-mer                                 | 0         | 5 000 000 |
| Conditions de vie outre-mer                      | 0         | 0         |
| Aide aux associations Outre-mer (ligne nouvelle) | 5 000 000 | 0         |
| TOTAUX                                           | 5 000 000 | 5 000 000 |
| SOLDE                                            | 0         |           |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous demandons un accompagnement financier pour les associations ultramarines.

Les collectivités dites d’Outre-Mer sont touchées de plein fouet par la cherté de la vie et la précarité. Rappelons que la grande pauvreté touche 5 à 15 fois plus les Outre-mer que l'hexagone. Les personnes les plus démunies font de plus en plus appel aux associations pour avoir accès aux produits de première nécessité. Ces associations ont de grandes difficultés à répondre aux demandes et elles sont nombreuses à dénoncer la baisse des aides publiques qui leur empêche de maintenir l'ensemble de leurs actions.

Ainsi, cet amendement permettra aux associations de répondre aux besoins de se nourrir, de se laver, se soigner et se vêtir des ultramarins les plus défavorisés. Cela bénéficiera également aux associations de lutte contre les violences intrafamiliales dont l'action est nécessaire face à l'ampleur de ce problème : le CESE rappelait à ce titre en novembre 2024 qu'il y a 2 fois plus de violences intrafamiliales en Outre-mer que dans l'hexagone et qu'il faut que l'Etat augmente ses financements.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement :

- Prélève 5 millions d'euros en AE et CP sur l'action 1 "Soutien aux entreprises" du programme 138 "Emploi outre-mer"
- Abonde d'autant le nouveau programme "Aide aux associations Outre-mer"

Nous appelons le gouvernement à lever le gage pour assurer les moyens confiés à l'action 1 "Soutien aux entreprises" du programme 138 "Emploi outre-mer".